

# Ministère de la culture et de la communication

## *Examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint(e) administratif(ve) de 1<sup>ère</sup> classe*

SESSION 2015

**Lundi 16 novembre 2015**

**Epreuve écrite d'admission**

Sujet principal, code : 15 - DEC4 -03561

L'épreuve écrite est constituée de quatre questions à réponses courtes à caractère professionnel, pouvant chacune prendre la forme d'un cas pratique, portant sur l'environnement professionnel des adjoints administratifs et sur les connaissances professionnelles propres aux fonctions qui leur sont attribuées.

*(durée : 1 h ; coefficient : 2)*

### **Avertissements :**

- les feuilles de brouillon insérées dans les copies ne seront pas corrigées ;
- les candidats ne doivent pas joindre d'autres documents à leurs copies ;
- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;

Les candidats ne doivent pas signer leur composition ou y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de leur copie. Dans le cas contraire, cela entraînera l'annulation de leur épreuve.

---

### **Ce document comporte 3 pages au total :**

- Page de garde (1 page)
- Sujet (2 pages)

Avant de commencer, veuillez vérifier que votre exemplaire est complet et qu'il ne comporte aucune anomalie éventuelle (page illisible...). Dans le cas contraire, demandez-en un autre au responsable de la salle.

# Ministère de la culture et de la communication

## *Examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint(e) administratif(ve) de 1<sup>ère</sup> classe*

SESSION 2015

**Lundi 16 novembre 2015**

**Epreuve écrite d'admission**

### SUJET

#### **Question n°1 :**

Citez deux droits et deux obligations du fonctionnaire.

#### **Question n°2 :**

Votre chef(fe) de service vous demande de créer une base de données de ses contacts pour pouvoir aisément les retrouver (par leur fonction par exemple), les appeler, leur adresser des courriers et/ou des courriels. Quel logiciel utilisez-vous, tableur ou traitement de texte ? Motivez votre choix. Vous élaborerez un tableau avec toutes les informations requises dans chaque colonne.

#### **Question n°3 :**

Le 4 décembre 2014, l'ensemble des agents de la Fonction publique ont élu leurs représentants du personnel. Ces représentants siègent dans plusieurs instances consultatives. Donner deux noms des instances consultatives avec un exemple de leurs attributions.

#### **Question n°4 :**

Vous êtes adjoint(e) au chef du service des relations internationales et avez pour mission d'attribuer aux étudiants partant à l'étranger les différentes bourses auxquelles ils ont droit.

Soient 20 étudiants A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T :

- A, B, C partent en Italie ;
- D, E, F partent en Allemagne ;
- G, H, I partent en Espagne ;
- J, K, L partent au Portugal ;
- M, N, O partent en Russie ;

- P, Q, R partent au Chili ;
- S, T partent au Japon.

A, B, C, D, E, K, L, M, N, O sont boursiers sur critères sociaux ;  
F, G, H, I, J, P, Q, R, S, T ne sont pas boursiers sur critères sociaux ;

A, B, C, D, E, F, G, H, I, J partent en échange 5 mois (un semestre) ;  
K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T partent en échange 10 mois (deux semestres) ;

Les bourses auxquelles les étudiants peuvent prétendre sont les suivantes :

- ▶ Bourse du ministère de la culture et de la communication :
  - pour les étudiants boursiers sur critères sociaux : 1200 euros par semestre ;
  - pour les étudiants non boursiers sur critères sociaux 456 euros par semestre ;
- ▶ Bourse du conseil régional : 100 euros par mois réalisé à l'étranger échange ;
- ▶ Bourse Erasmus (ne concernant que les séjours en Union européenne) : 200 euros par mois réalisé à l'étranger ;
- Vous élaborerez un tableau présentant les informations suivantes :
  1. nom de chaque étudiant ;
  2. destination de chaque étudiant ;
  3. statut de boursier sur critères sociaux ou non de chaque étudiant ;
  4. nombre de mois réalisés en échange par chaque étudiant ;
  5. montant de la bourse versée par le ministère de la culture et de la communication pour chaque étudiant ;
  6. montant total de la bourse versée par le conseil régional pour chaque étudiant ;
  7. montant total de la bourse versée dans le cadre du programme Erasmus pour chaque étudiant ;
  8. montant total de toutes les bourses perçu par chaque étudiant.